

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Pactole-citoyen-pour-le-parc,030.html>

SCIC

Pactole citoyen pour le parc éolien

- Consommer responsable -



Date de mise en ligne : dimanche 21 août 2005

Description :

Des scic gérant des éoliennes...pourquoi pas ? Des habitants sont devenus actionnaires d'une société produisant de l'électricité avec des éoliennes qui s'est installée près de chez eux... Thomas CALINON les a rencontré pour Libération.

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Mieux que le livret A, l'éolienne. A Igney, Foulcrey et Repaix, trois villages aux confins des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, 99 particuliers sont pour la première fois en France actionnaires d'un parc éolien de 32 mégawatts (MW) dont la construction doit s'achever fin août pour une mise en service prévue un mois plus tard. Investissant au minimum les 1 000 euros réclamés par action, ils ont apporté 10 % du financement d'un projet de 35 millions d'euros.

« Les gens ont bien compris l'intérêt de cette démarche pour le territoire, se félicite François Pélissier, PDG de la société Erelia et promoteur du projet. Et puis ce qu'on propose n'est pas ridicule : 7 % de dividendes garantis par an, c'est quand même pas mal. » Pour ériger ses 16 éoliennes réparties sur trois crêtes à 350 mètres d'altitude au milieu d'une zone rurale où dominent agriculture et élevage laitier, Erelia s'est appuyée sur une charte qualité dont François Pélissier résume la philosophie par la formule *« partage du paysage, partage des richesses »*.

Equitable. *« Au moment du choix de l'implantation des éoliennes, nous avons, par exemple, proposé un protocole global qui permet un partage le plus équitable possible des indemnités entre les propriétaires, explique François Pélissier. Celui qui possède le terrain où l'on monte l'éolienne ne perçoit pas 100 % des indemnités, mais 70 %. Les 30 % vont aux voisins, s'il y en a, dans un rayon de 80 mètres. »*

C'est le même principe qui a guidé le recours à l'actionnariat des acteurs locaux, dont le nombre a été limité à 99 afin d'éviter la lourde procédure d'information prévue par l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une opération d'appel public à l'épargne concerne 100 personnes et plus.

Sur les 35 millions d'euros nécessaires au financement du projet, 80 % sont couverts par un emprunt bancaire et 10 % proviennent du Fonds d'investissements de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Fideme).

« Après l'apport des investisseurs de départ, il fallait encore trouver 1,8 million d'euros », raconte François Pélissier. Originaire d'Igney, il a mis à profit sa connaissance du terroir et son réseau de relations pour convaincre un nombre suffisant d'actionnaires. *« La moitié a mis moins de 100 000 euros et 10 % plus de 40 000. Ce sont uniquement des particuliers et 90 % d'entre eux habitent dans les deux communautés de communes concernées par le projet. »*

« Beaucoup parmi les actionnaires sont des agriculteurs. Moi, j'ai toujours été proche de la nature », explique Jean-Luc Pierrel, 54 ans, un habitant d'une commune proche d'Igney. En 2001, il a été licencié de chez Bata. Quatre ans plus tard, il a décidé d'investir *« une partie de [ses] indemnités dans le projet Erelia plutôt que de la laisser aux organismes financiers traditionnels qui ne garantissent qu'un rendement de 2 % par an. Et c'est vrai que l'éolien, c'est la solution idoine contre l'effet de serre »*. Avec 32 MW installés, Erelia devrait fournir au réseau EDF l'électricité nécessaire pour alimenter 40 000 personnes, soit une économie en CO₂ de 45 000 tonnes par an.

Clé de l'acceptation. Fort de cette première expérience de financement local et citoyen de l'énergie éolienne, François Pélissier estime avoir *« fait la démonstration qu'en France on peut avoir des projets intéressants et qu'il faut toujours réfléchir en fonction du territoire où l'on veut s'installer »*.

Rappelant que *« l'installation d'éoliennes modernes n'est pas un acte d'aménagement anodin »*, les promoteurs du projet Welf pour Wind Energy Local Financing - estiment que la participation financière des riverains *« est un facteur clé de l'acceptation »* et constitue *« le stade ultime de l'implication locale en symbolisant un engagement très concret de la population dans le développement durable »*. En France, poursuivent-ils, *« on constate un manque évident d'outils financiers que les établissements bancaires ou assimilés pourraient offrir, tant pour la collecte des fonds que pour l'accompagnement du montage et de la réalisation de projets faisant appel à l'investissement citoyen »*.

Ces outils sont beaucoup plus développés au Danemark et en Allemagne, où plus de 16 000 MW étaient installés fin 2004, contre 436 de ce côté-ci du Rhin, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Sans doute la preuve que l'expérience d'Igney mérite d'être renouvelée.

Post-scriptum :

Plusieurs projets de gestion de parc d'éoliennes en Scic sont en chantier. Corinne Lefauchaux (Inter-Réseaux SCIC) précise que la rémunération du capital sera inférieure dans une Scic aux 7% cités dans l'article ci-dessus.

Mais n'y a-t-il pas d'autres pistes à négocier avec EDF et les pouvoirs publics pour que les habitants et entrepreneurs trouvent un avantage à mieux maîtriser le mode de production et de distribution d'énergie ?

Pour en savoir plus sur les SCIC, cliquez sur le lien ci-dessous.